la cgt
Val de Marne
union départementale

MÉMO SOCIAL 2026

La Macif vous protège dans votre activité syndicale ( ) avec des contrats sur mesure.

Êtresyndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, estun engagement de tous les instants.

LaMacif est à vos côtés pour soutenir etsécuriser votre action militante.

→ **Contactez-nous : partenariat@macif.fr**

MACIF

La Macif, c'est vous.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

Édito

La CGT, depuis 1895, fait partie du patrimoine vivant du syndicalisme mondial, de la démocratie française et de toutes les avancées sociales de notre pays.

Bâtie selon deux dimensions professionnelles et géographiques, la CGT s'est forgée et constituée au fil de l'histoire autour d'une conception de solidarité entre les salarié.es qui combine l'ancrage à l'entreprise et à son environnement territorial. L'Union Départementale du Val de Marne, avec ses Unions Locales, met des permanences juridiques et syndicales à disposition des salarié.es du département, mais notre volonté est prioritairement d'aider les salarié.es de s'organiser collectivement et durablement pour défendre leurs intérêts face à l'oppression et à l'exploitation du patronat. Vous trouverez donc notamment dans ce Mémo Social l'ensemble des coordonnées utiles pour faire valoir vos droits et vous syndiquer.

Se syndiquer c'est d'abord exprimer la volonté de ne pas rester isolé.e, d'être acteur.rice de son avenir, de prendre en mains ses affaires et ne pas céder à la résignation.

Les budgets de l'État et de la Sécurité Sociale 2026 vont provoquer une baisse générale du pouvoir d'achat et détruire encore un peu plus nos services publics, tout en baissant encore la taxation des ultras-riches et des multinationales. Pour financer « quoi qu'il en coûte » et le train de vie des élites et des patrons, le pouvoir fait le choix de baisser les dépenses sociales et veut liquider la protection sociale et les services publics, casser nos droits et restreindre nos libertés.

Dans le même temps, le militarisme et l'effort de guerre, dans un contexte d'agressions impérialistes à travers le monde, sert avant tout à enrichir le complexe militaro-industriel, justifier les sacrifices des travailleuses et des travailleurs, et participe à la marche en avant vers la 3e guerre mondiale. Nous refusons d'assister sans rien faire au sacrifice de la jeunesse et de notre modèle social dans des guerres impérialistes qui ne bénéficient qu'aux multinationales et aux ultras-riches.

Pour éviter le pire et construire une société plus juste et égalitaire, les travailleur.euses, retraité.es, privé.es d'emploi, de France et d'ailleurs doivent rejoindre la seule organisation syndicale capable de satisfaire les revendications du plus grand nombre :

- La retraite à 60 ans à taux plein ;
- L'augmentation générale des salaires (2000 € min.), des pensions et allocations ;
- L'interdiction des licenciements pour les entreprises qui font des bénéfices ;
- Des moyens pour nos services publics sur tous les territoires : nos écoles, nos hôpitaux, nos communes,etc.

L'union départementale CGT Val-de-Marne

Sommaire

- **LA PRESSE CGT** p. 7
- **ORGANISATIONS CGT DU VAL-DE-MARNE** p. 9
- **LES ORGANISMES** p. 23
- **LES CONSEILS DES PRUD'HOMMES** p. 27
- **DÉFENSEURS SYNDICAUX ET CONSEILLERS DU SALARIÉ** p. 31
- **INFOS PRATIQUES** p. 35
- **ADRESSES UTILES** p. 39
- **MODÈLES DE LETTRES** p. 47
- **NOTES** p. 51

11/13, rue des Archives - 94010 Créteil Cedex
Directrice de la publication : Caroline VIAU
Commission paritaire en cours de renouvellement
Imprimerie Grenier (94 Gentilly) RCS B 622 053 189

Tirage en 5000 exemplaires

PEFC 10-31-1544

grenier

LA PRESSE CGT

La CGT édite régulièrement des journaux qui peuvent vous permettre de trouver des renseignements utiles dans votre vie quotidienne tout en vous tenant au courant de l'actualité sociale.

La Vie Ouvrière #13
printemps 2025
130 ans CGT

LA VIE OUVRIÈRE

L'ENTREPRISE DE PRESSE DE LA CGT

La presse et les éditions des acteurs du mouvement social et syndical

Information sociale et syndicale

LE TRIMESTRIEL DU TRAVAIL ET DES LUTTES SOCIALES
Prix unitaire : 9,50€
Abonnement : 60€ / an

LE HORS SÉRIE POUR DÉCLARER SES RÉVENUS
Prix unitaire : 7,20 €

LE MAGAZINE MENSUEL DES ADHÉRENTS CGT

Information juridique

LES GUIDES VO ÉDITIONS
format poche à partir de 12€

NOUVELLE FORMULE

RPDS, LA REVUE PRATIQUE DE DROIT SOCIAL POUR DÉFENDRE SES DROITS AU TRAVAIL
Prix unitaire : 10,50€
Abonnement: 120 €/ an

4 pages détachables

Tarifs 2026

Papeterie

LES AGENDAS ET LES CARNETS DE NOTES
pour être au rendez-vous des luttes.

COMMANDES ET ABONNEMENTS SUR NVOBOUTIQUE.FR

01 49 88 68 50
contact@nvo.fr

La Vie Ouvrière
Case 600
263, rue de Paris
93516 Montreuil Cedex

LA VIE OUVRIÈRE

Revue trimestrielle s'adressant à tous les salarié.es, privé.es d'emploi, retraité.es...

- **Trimestriel + nvo.fr : 60 €/an**

✉ 263, rue de Paris - case 600 - 93516 Montreuil Cedex
☎ 01 49 88 68 50 - ☎ 01 49 88 68 67
@ abonnement@nvo.fr
💻 nvoboutique.fr

OPTIONS

Revue trimestrielle, 4 numéros par an

- **Édition générale : 49 €/an**
- **Retraité.es, étudiant.es et privé.es d'emploi : 30 €/an**

✉ 263, rue de Paris - case 431 - 93516 Montreuil Cedex
☎ 01 55 82 83 60 - ☎ 01 55 82 83 33
@ options@ugict.cgt.fr
💻 journaloptions.fr/abonnement

VIE NOUVELLE

Le magazine de l'Union Confédérale des Retraité.es CGT

Il vous informe sur l'actualité sociale, donne des informations pratiques, parle de la détente, de la culture et de la découverte.
PRIX ABONNEMENT :

- **Individuel : 15 €/an pour 6 numéros**

✉ 263, rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex
☎ 01 55 82 83 83 ou 83 82 - ☎ 01 55 82 83 75
@ vienouvelle@ucr.cgt.fr
💻 ucr.cgt.fr

ORGANISATIONS CGT DU VAL DE MARNE

- L'UNION DÉPARTEMENTALE CGT
- UNIONS SYNDICALES PROFESSIONNELLES CGT
- SYNDICATS, ORGANISMES ET ASSOCIATIONS CGT
- LES UNIONS LOCALES CGT

Union départementale CGT du Val-de-Marne

L'UNION DÉPARTEMENTALE CGT 94 regroupe l'ensemble des syndicats et des sections syndicales CGT du département.

- Vous avez un problème avec votre employeur ;
- vous souhaitez obtenir un renseignement en lien avec votre emploi ;
- vous voulez adhérer à la CGT ?

VOUS POUVEZ :

- Contacter l'Union locale CGT de la localité de votre lieu de travail (liste ci-après)

ou

- Contacter l'Union syndicale de votre branche professionnelle (liste ci-après)

ACCUEIL

✉ Maison départementale des syndicats Michel Germa
11/13, rue des Archives - 94010 Créteil Cedex

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

☎ 01 41 94 94 00 - ☎ 01 41 94 94 33

@ infos@cgt94.fr

udcgt94.fr

Suivez l'actualité de la CGT et toutes les informations sur les réseaux sociaux :

Facebook : UDCgtValdemarne

Unions syndicales professionnelles CGT

Les Unions Syndicales coordonnent l'activité de la CGT dans les différentes branches professionnelles et les commissions départementales mènent des activités spécifiques.

✉ Maison départementale des syndicats Michel Germa
11/13, rue des Archives - 94010 Créteil Cedex

Commission Départementale UGICT CGT du Val-de-Marne

L'UGICT CGT - Union Générale des Ingénieur.es, Cadres, Technicien.nes et Agent.es de Maîtrise est l'organisation CGT pour permettre à chaque ingénieur.e, cadre, technicien.ne et agent.e de maîtrise de faire valoir ses revendications en convergence avec les autres catégories de salarié.es.

Pour tous renseignements :
✉ Maison départementale des syndicats Michel Germa
11/13, rue des Archives - 94010 Créteil Cedex
@ cdugict@cgt94.fr

Union Syndicale des Retraité.es du Val-de-Marne

Les retraité.es subissent aujourd'hui les politiques d'austérité, la baisse de leur pouvoir d'achat, les difficultés d'accès aux services publics et à la santé, ainsi que l'exclusion et la ségrégation par l'âge .

Être retraité.es et syndiqué.es à la CGT, c'est contribuer à construire un rapport de force pour gagner sur nos revendications et conquérir de nouveaux droits.
Renforcer le syndicalisme CGT retrai-té, c'est renforcer toute la CGT.

Pour tous renseignements :
USR-CGT Maison départementale des syndicats Michel Germa
1er étage, bureau 102
☎ 07 45 83 19 55
@ contact@usrcgt94.fr
usrcgt94.fr

CSD Services Publics

Coordination des syndicats départementaux des services publics

Pour les agents titulaires et non titulaires des collectivités territoriales (département, commune, OPH).

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 17h
3ème étage - bureau 303/304
☎ 01 41 94 94 13
@ csd94@outlook.fr

Unions syndicales professionnelles CGT

USTM
Union Syndicale des travailleurs de la métallurgie

Pour les salarié.es de l'aéronautique, l'automobile, des garages , fonderies...

☎ 01 84 16 04 45
@ ustm.cgt.94@gmail.com

Union Syndicale Santé / Action Sociale

Pour les salarié.es de la santé publique ou privée et de l'action sociale.

☎ 01 41 94 94 20
@ usdvdm@gmail.com

Présence :

- **Lundi**
- **Mardi**
- **Mercredi**
- **Jeudi**

Prise de rendez-vous obligatoire.

Collectif Commerce 94

Pour les salarié.es du commerce (grandes surfaces, magasins, dépôts, hôtels, cafés, restaurants...), de la distribution et des services (aides à domicile, prévention sécurité...).

@ cgtcommerce94@gmail.com

Collectif Migrants 94
Droits des migrant.es

La commission s'occupe prioritairement des travailleuses et travailleurs sans papiers en lutte, dans le cadre du mouvement pour la régularisation des grévistes sans papiers, soutenu par la CGT.

☎ 06 43 84 45 27
@ migrants@cgt94.fr

Permanence

Se renseigner auprès de l'UD.

Syndicats départementaux et associations CGT

✉ Maison départementale des syndicats Michel Germa
11/13, rue des Archives - 94010 Créteil Cedex

CGT Éduc'Action 94

Union académique des syndicats CGT Educ'Action 77, 93 et 94

@ 77@cgteduccreteil.org
@ 93@cgteduccreteil.org
@ 94@cgteduccreteil.org
cgteduccreteil.org

FAPT 94

Syndicat départemental

Pour les salarié.es des activités postales et des télécommunications.

☎ 01 43 77 42 42
@ cgt-fapt94@orange.fr

Syndicats départementaux et associations CGT

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE DU VAL DE MARNE

L'histoire ne se répète pas. Mais à méconnaître les expériences du passé, on se condamne souvent à reproduire les erreurs d'hier.
L'Institut d'Histoire Sociale de la CGT a vu le jour en 1982 à l'initiative de Georges Séguy pour permettre aux militants CGT de mieux connaître leur histoire.
L'Union Départementale CGT du Val-de-Marne crée l'IHS 94 sous forme d'association loi 1901 en 1986.
Notre ambition est d'aider les syndicats à conserver leurs archives et à les faire connaître pour éclairer les luttes d'aujourd'hui à la lumière des expériences passées.
Le territoire du Val-de-Marne, même avant sa création en département en 1966, a toujours été un lieu de confrontations sociales. Aujourd'hui comme hier les travailleurs y ont mené des luttes mémorables qui ont fait avancer le mouvement ouvrier dans son ensemble. C'est cette histoire dont nous sommes les héritiers que nous voulons faire connaître.

Ce travail de mémoire est avant tout un engagement syndical. Chaque UL, chaque syndicat a une histoire qui mérite notre attention. C'est pourquoi l'IHS est ouvert à toutes et tous les militants qui souhaitent participer à cette action. Sans ce travail militant pour faire connaitre notre histoire et la transmettre aux jeunes générations, nous courons le risque qu'elle disparaisse ou ne soit plus racontée, déformée même, que par nos ennemis de classes.
L'IHS 94 vit grâce aux aides de l'UD CGT. 94 et du Conseil départemental. L'adhésion des structures de la CGT, comme de tous les camarades intéressés par notre histoire, est indispensable pour assurer le financement de nos activités.
Aussi nous invitons tous les syndicats, toutes les UL à réadhérer ou adhérer à notre Institut et nous encourageons les Camarades qui souhaitent s'impliquer dans ce travail de mémoire de nous rejoindre pour participer à nos travaux.

☎ 06 09 48 42 85
@ contact@ihs94.org

Bulletin d'Adhésion à l'Institut d'Histoire Sociale du Val-de-Marne

Individuel : 23€ ☐ Individuel : 23€ ☐

Nom prénom ou collectivité : .....
Adresse : .....
Téléphone : ..... Courriel : .....

Chèque à l'ordre de : IHS 94 11/13 rue des Archives 94010 Créteil Cédex
@ contact@ihs94.org ☎ 06 09 48 42 85

QUI SOMMES-NOUS ?

INDECOSA-CGT est une association loi 1901 créée par la Confédération Générale du Travail en 1979 au niveau national.

Le but qu'elle s'est fixée lors de sa création, et qui reste son objectif encore aujourd'hui, est l'information, la formation, la défense individuelle et collective des consommateurs salariés actifs ou sans emploi et retraités.

INDÉCOSA CGT
L'ORGANISATION CGT DES CONSOMMATEURS

Elle est amenée à prendre en compte les problèmes soulevés par les adhérents de La CGT en priorité, mais aussi des autres salariés sans distinction.

NOS CHAMPS D'INTERVENTION

Transport, Logement, santé, énergie, assurance, banque, crédit, surendettement, justice, vacances...

E-Mail : indecosa@cgt24.fr

BULLETIN D'ADHESION

Je demande à être adhérent d'INDECOSA CGT:

- ☐ **30 euros par an**
- ☐ **gratuit pour les adhérents CGT (inclus dans la cotisation CGT)**

Nom : ..... Prénom : .....

Tel : ..... Courriel : .....

Adresse : .....

À retourner à INDECOSA CGT 94
Maison départementale des syndicats Michel-Germa
11/13, rue des Archives - 94010 Créteil Cedex

IVRY
S/SEINE
100%
service
public
ivryen
ON
EST
LÀ !
LE SERVICE PUBLIC,
À VOS CÔTÉS,
AU QUOTIDIEN !
ivry94.fr

UNIONS LOCALES CGT DU VAL-DE-MARNE

Elles animent l'activité de la CGT sur une ou plusieurs localités.

En cas de besoin , vous pouvez vous adresser à l'Union Locale intervenant sur la localité de votre lieu de travail.

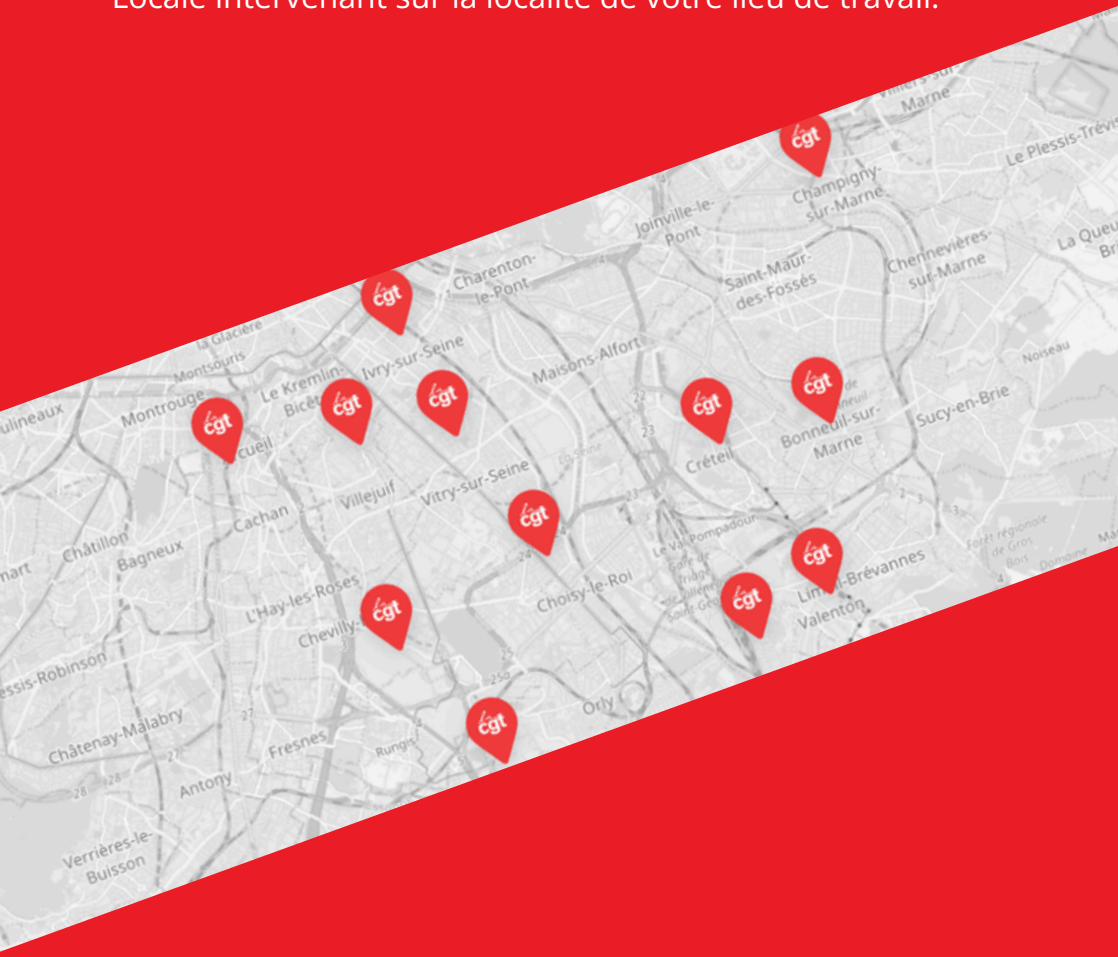

Unions Locales CGT du Val -de-Marne

ARCUEIL/GENTILLY

Localités : Arcueil, Cachan, Gentilly, Kremlin-Bicêtre

11, rue Émile Raspail
94110, ARCUEIL
01 49 86 26 05
ulcgtarcueilgentilly@gmail.com

Antenne locale de Gentilly

8, rue Charles Frérot
94250, GENTILLY
01 46 65 59 07

Accueil syndical
Sur rendez-vous

BONNEUIL

Localités : Bonneuil-sur-Marne, Boissy-St-Léger, Sucy-en-Brie

2, place Jean Jaurès, 94380
BONNEUIL-SUR-MARNE
01 49 80 14 93
06 51 56 61 93
ul.cgt.bonneuil94@gmail.com

Conseils juridiques
Uniquement sur rendez-vous
06 26 70 22 24

Permanences juridiques
Uniquement sur rendez-vous.
06 17 38 46 41

CHAMPIGNY

Localités : Champigny-sur-Marne, Noiseau, Le Plessis-Trévise, La Queue-en-Brie, Ormesson, Bry-sur-Marne, Chennevières, Villiers-sur-Marne

191, rue de Verdun - 94500
CHAMPIGNY-SUR-MARNE
09 63 57 41 71
locale.cgt.union@wanadoo.fr

Accueil syndical
• Lundi et mercredi de 15h à 18h.

Permanence et conseils juridiques sur rendez-vous

Permanences Retraité.es UCR
Le 3ème jeudi du mois de 10h à 12h.

CHOISY-LE-ROI

Localités : Choisy-le-Roi, Thiais

27, bd des Alliés 94600,
CHOISY-LE-ROI
09 75 32 24 80
ulcgt.choisy.thiais@gmail.com

Accueil syndical
06 51 56 68 05 - 09 75 32 24 80

Permanence
- Lundi de 9h à 16h ;
- Mardi, mercredi, jeudi de 9h à 13h
- Vendredi de 14h à 17h

Retraité.es territoriaux
Le 3° jeudi du mois sur rendez-vous.
09 75 32 24 80

Unions Locales CGT du Val -de-Marne

CRÉTEIL

Localités : Créteil, Saint-Maur, Joinville-le-Pont

25, av. du Général Billotte
94000, CRÉTEIL
09 71 44 34 66
09 70 63 04 88
ulcgt.creteil@gmail.com

Accueil syndical
Tous les jours sur rendez-vous.

RDV juridiques par mail
ulcgt.creteilperm.jur@gmail.com

Section Retraité.es
09 71 44 34 66

FONTENAY

Localités : Fontenay-sous-Bois, Nogent-sur-Marne, Le Perreux-sur-Marne, Vincennes, Saint-Mandé

Bourse du travail
10, rue de la Mare-à-Guillaume
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
01 48 76 41 25 - 07 50 18 14 81
01 43 94 05 22
ulcgt.fontnogper@gmail.com

Accueil syndical sur rendez-vous

Permanences juridiques
Une fois tous les 15 jours sur rendez-vous.

Section Retraité.es
Sur rendez-vous.

Antenne locale de Vincennes

6, rue de l'Egalité
94300, VINCENNES

Accueil syndical
Sur rendez-vous

IVRY-SUR-SEINE

Localités : Ivry-sur-Seine, Charenton-le-Pont, Saint-Maurice, Maisons-Alfort, Alfortville.

6, place Gérard Philipe
94200, IVRY-SUR-SEINE
01 46 58 61 13 - 07 49 29 86 21
contact@ulcgtivry.fr
ulcgtivry.fr

Accueil syndical
- Lundi et Mardi de 14h à 17h ;
- Jeudi et Vendredi de 9h à 12h

Permanences juridiques sur rendez-vous

Section des Retraité.es Multipro
Mardi et vendredi de 10h à 12h.
retraitesivry@gmail.com

Section des Retraité.es Cheminot.es
Vendredi de 10h à 12h.
Cheminotsivry94@gmail.com

Unions Locales CGT du Val -de-Marne

ORLY

Localité : Plate-forme d'Orly

✉ Plate-forme d'Orly Zone Cargo (fret)
Rue du Tri - Bât 293 - BP 865
(Entrée Nord - Accueil et
réception bureau 158)
94310, ORLY AEROGARE CEDEX
☎ 01 49 75 57 90
@ cgt.orly.b293@gmail.com

Accueil syndical
Lundi et jeudi de 13h à 16h
sauf vacances scolaires.
@ orlyulcgt.rdv@gmail.com

RUNGIS

Localités : Zone Delta, Sogaris, Chevilly, Rungis, Sénia Thiais, Belle Epine, Orly- Ville, MIN, Silic

✉ 3B, rue de Strasbourg - PLA 198
Bât E5 - 94617, RUNGIS
☎ 01 46 86 90 66
@ ul-cgt-rungis@wanadoo.fr

Accueil syndical sur rendez-vous.

CIHSCT RUNGIS
Pour tous vos problèmes de sécurité

☎ 01 46 86 53 53 - 01 46 86 96 34
@ cihsctminrungis@wanadoo.fr

- Lundi matin
- Mercredi matin
- Vendredi matin

Permanence Juridique sur
rendez-vous : Lundi (9h00-12h00)

VALENTON

Localités : Valenton, Limeil-Brévannes

✉ 3 Place Paul Vaillant
Couturier (derrière la
bibliothèque municipale)
94460 Valenton
☎ 01 75 36 61 14
@ ulcgtvalenton@gmail.com

Accueil syndical
Sur rendez-vous

VILLEJUIF

Localités : Villejuif, L'Hay-les-Roses, Fresnes

✉ 16, rue Jean Jaurès
94800, VILLEJUIF
☎ 01 47 26 15 20
@ ulcgtvillejuif@gmail.com

Accueil syndical
Sur rendez-vous

Permanence Conseiller.e du
salarié.e sur rendez-vous.

Unions Locales CGT du Val -de-Marne

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Localités : Villeneuve-Saint-Georges, Villeneuve-le-Roi, Villecresnes, Ablon-sur-Seine, Périgny-sur-Yerres, Marolles-en-Brie, Mandres-les-Roses, Santeny

✉ 54, av. du Président Wilson,
94190,VILLENEUVE-ST-GEORGES

Permanences sur RDV au téléphone au :
☎ 01 43 89 04 38 - 06 81 72 67 01
☎ 01 43 89 55 95
@ ulscgt@wanadoo.fr

Accueil syndical sur rendez-vous.

Permanences

- Chômeur.ses et précaires, le lundi
- de 15h à 18h ;
- Retraité.es, le 2ème jeudi de 9h30 à 12h ;
- SNCF et entreprises ferroviaires :

☎ 01 43 89 11 05

Antenne Plateau Briard
Correspondant CGT : Éric Moreau
☎ 06 84 08 99 59

VITRY-SUR-SEINE

Localité : Vitry-sur-Seine.

✉ 1, rue Germain Defresne
94400, VITRY-SUR-SEINE
☎ 01 71 80 69 43 - 06 14 78 04 48
@ ul.cgtvitry@outlook.fr

Accueil syndical sur rendez-vous.

LES ORGANISMES

La CGT est présente dans plusieurs organismes publics du Val-de-Marne pour défendre les droits des salarié·es et des usager·es.
Elle dispose de représentant·es au sein de la CPAM, de la CAF et de Valophis Habitat Val-de-Marne.
Ces représentant·es peuvent accompagner toute personne rencontrant des difficultés dans ses démarches administratives ou sociales.

Université populaire à ciel ouvert
L'audace de la dignité

Les échecs à l'école ?

C'est la classe !

ville de
BONNEUIL
sur-Marne
ville -bonneuil.fr

Fontenay-sous-Bois | UNE VILLE À VIVRE

fontenay.fr

CPAM

Caisse primaire d'assurance maladie

La CPAM est l'organisme départemental de la Sécurité Sociale qui gère les dossiers maladie, maternité, accidents du travail. C'est un organisme paritaire dont les représentant. es sont désigné.es par les organisations syndicales de salarié.es (la CGT demande qu'ils ou elles soient élus) et d'employeurs. La CGT y dispose de deux sièges de conseiller.es titulaires et deux suppléant.es. Ceux-ci ne sont pas des employés de la CPAM. Vous pourez être mis en relation si vous rencontrez des difficultés dans le règlement de vos dossiers.

☎ 01 41 94 94 00

Conseiller.es CGT de la CPAM

Titulaires
Lionel Goulette
Luisa Lama
Suppléant
Véronique Lindsay

Les conseillers CGT ne sont pas des salarié.es de la CPAM.

CAF

Caisse d'allocations familiales

C'est l'organisme qui gère les prestations familiales. C'est un organisme paritaire dont les représentant.es sont désigné.es par les organisations syndicales ... de salarié.es (la CGT demande qu'ils soient élus) et d'employeurs. La CGT y dispose de deux sièges d'administrateurs titulaires et deux suppléant.es. Ceux-ci ne sont pas des employé.es de la CAF. Vous pouvez être mis en relation si vous rencontrez des difficultés dans le règlement de vos dossiers.

☎ 08 10 25 94 10 de 9 h à 16h15

Les administrateur.trices CGT de la CAF peuvent intervenir :

Accueil de la CGT
☎ 01 41 94 94 00

Administrateur.trices CGT de la CAF

Titulaires
Lionel Goulette
Luisa Lama

Les administrateur trices CGT ne sont pas des salarié.es de la CAF.

Valophis Habitat Val-de-Marne

Administrateur CGT

Philippe Rosaire

@ philippe.rosaire@yahoo.fr

DIAGORIS
EXPERTISE

NOTRE EXPERTISE AU SERVICE DE VOTRE ENGAGEMENT

Cabinet d'Expertise Comptable Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

MISSIONS D'ASSISTANCE EN VUE DE LA CONSULTATION SUR:

La Situation Économique et Financière

ARTICLE L2323-12 DU CODE DUTRAVAIL

La Politique Sociale, les Conditions de Travail et l'Emploi

ARTICLE L2323-15 DU CODE DUTRAVAIL

Les Orientations Stratégiques

ARTICLE L2323-10 DU CODE DUTRAVAIL

01 42 17 04 15 – contact@diagoris.fr
43 Rue de Rennes, 75006 Paris
DIAGORIS.FR

CONSEILS DES PRUD'HOMMES

Le Conseil des Prud'hommes est une institution unique en Europe, où siègent, à parité, des juges élu.es par les salarié.es et celles et ceux élus par le patronat.
Ils sont le dernier recours pour faire respecter vos droits lors d'un litige avec votre employeur. Dans le Val-de-Marne, il existe deux Conseils de Prud'hommes.

GROUPE 3E CONSTRUCTEURS D'ALTERNATIVES

NOUS SOMMES UN COLLECTIF D'EXPERTS ENGAGÉS AUX CÔTÉS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET DES ORGANISATIONS SYNDICALES

NOTRE MISSION : ACCOMPAGNER CEUX QUI DÉFENDENT LE TRAVAIL

3E

ACANTE
CONSULTANTS
COMMISSARIAT
ETUDES & FORMATIONS
EXPERTISE

groupe3e.fr

CONTACTEZ-NOUS !

CONDITIONS DE TRAVAIL

EMPLOI

POUVOIR D'ACHAT

HANDICAP

LA FORCE D'UN COLLECTIF ENGAGÉ À VOS CÔTÉS

SERVICES PUBLICS

RGPD

LOGEMENT

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

ENVIRONNEMENT

STRATÉGIE

Conseils des prud'hommes

LE CONSEILLER PRUD'HOMAL

- **Rôle** : Juge non professionnel siégeant au Conseil de prud'hommes, chargé de régler les litiges individuels entre employeurs de droit privé et salariés (licenciement, salaires, congés, harcèlement, discrimination).
- **Mission** : Examiner les affaires, tenter la conciliation, puis juger.
- **Statut** : Exerce une fonction publique judicaire.
- **Durée du mandat** : 4 ans.

CRÉTEIL

Pour les salarié.es des communes d'Alfortville, Arcueil, Bonneuil-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Cachan, Champigny, Charenton, Chevilly-Larue, Créteil, Fontenay-sous-Bois, Fresnes, Gentilly, L'Hay-les-Roses, Ivry-sur-Seine, Joinville, Le Kremlin-Bicêtre, Maisons-Alfort, Nogent-sur-Marne, Le Perreux-sur-Marne, Rungis, Saint-Mandé, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Maurice, Thiais, Villejuif, Vincennes, Vitry-sur-Seine.

✉ Immeuble «Le Pascal» Hall A
1, avenue du Général de Gaulle ,94049, CRETEIL CEDEX
☎ 01 42 07 00 04 - 01 42 07 22 92

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Pour les salarié.es des communes d'Ablon-sur-Seine, Boissy-Saint--Léger, Chennevières, Choisy-le-Roi, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Noiseau, Orly, Ormesson-sur-Marne, Périgny-sur-Yerres, Le Plessis-Trévise, La Queue-en-Brie, Santeny, Sucy-en-Brie, Valenton, Villecresnes, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Villiers-sur-Marne, Plate-forme d'Orly.

✉ 29, rue de Balzac BP48 ,94192, VILLENEUVE-ST-GEORGES CEDEX
☎ 01 43 89 88 82 - 01 43 89 69 52
@ cph-villeneuve-st-georges@justice.fr

Chaque conseil est divisé en quatre ou cinq sections (industrie, commerce, encadrement, agriculture, activités diverses) dont dépendent les salarié.es, suivant leur activité professionnelle. Dans toutes ces sections, des conseiller.es prud'hommes CGT ont été élu.es le 3 décembre 2008. Ils agissent à vos côtés pour la défense de vos intérêts de salarié.e et les garanties collectives.

Pôle Social (Ex-TASS)

Un litige vous oppose à la CPAM, à la CAF, à la CNAVTS et les différentes Commissions de recours amiable ne vous ont pas donné satisfaction. Vous pouvez avoir recours au PÔLE SOCIAL du TRIBUNAL JUDICIAIRE où siègent des militant.es de la CGT.

L'assesseur au pôle social du tribunal judiciaire

Rôle et mission

- L'assesseur siège au pôle social du tribunal judiciaire (qui a remplacé le tribunal des affaires de sécurité sociale - TASS - et le tribunal du contentieux de l'incapacité - TCI).
- Il participe au jugement des litiges relatifs à :
- la Sécurité sociale (prestations, cotisations, accidents du travail, maladies professionnelles, invalidité, etc.),
- la protection sociale (RSA, allocations, prestations familiales, handicap...).
- Il siège aux côtés d'un magistrat professionnel

Coordonnées :

✉ rue Pasteur Valéry Radot, 94011,
CRÉTEIL CEDEX
☎ 01 49 81 16 00 - 01 48 99 59 83

Les élu.es CGT au Pôle Social peuvent intervenir :

Accueil de la CGT
☎ 01 41 94 94 00

La maladie professionnelle

Une maladie est considérée comme professionnelle lorsqu'elle est la conséquence de l'exposition du / de la travailleur.se à un risque à l'occasion de l'activité professionnelle, ou qu'elle résulte des conditions dans lesquelles ce.tte travailleur.se a effectué son travail.

Deux procédures de reconnaissance du caractère professionnel de la maladie :

- Lorsque la maladie correspond à une de celles qui sont désignées dans les tableaux des maladies et qu'elle a été contractée dans les conditions mentionnées dans ces tableaux, cette maladie est présumée d'origine professionnelle.
- Lorsque la maladie ne correspond pas au descriptif des maladies professionnelles.

Dans ce cadre, il n'existe aucune présomption, il revient donc au / à la travailleur. se victime de prouver le lien de causalité entre la profession exercée et la maladie. Cette preuve repose essentiellement sur une expertise médicale individuelle.

Dans ces deux cas :

- La maladie figure dans le tableau, mais toutes les conditions fixées par ce tableau ne sont pas remplies.
- La maladie ne figure pas dans le tableau, mais elle a entrainé le décès ou une incapacité permanente de 25%.
- La caisse d'assurance maladie ne peut reconnaitre l'origine professionnelle qu'après avoir recueilli l'avis du comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP).

CONSEILLER.ES DU SALARIÉ ET DÉFENSEURS SYNDICAUX

Conseiller.es du salarié et Défenseurs syndicaux

Conseiller.es du salarié

Créée en 1989, l'institution des conseiller.es du salarié a pour but de permettre à des salarié. es victimes d'un licenciement dans une entreprise non pourvue d'institution représentative du personnel, de se faire assister lors de l'entretien préalable par une personne extérieure à l'entreprise dont le nom figure sur une liste départementale établie par le Préfet.

- BANJAS Prédrag
  ☎ 06 88 84 62 53
- BELHEGUETE Madou
  ☎ 07 68 13 71 34
- BIBI Jamel
  ☎ 06 60 33 83 55
- Barbier Stéphane
  ☎ 06 60 33 83 55
- LAIZE Patrick
  ☎ 06 10 17 03 14
- MEDJAHED Mohamed
  ☎ 06 14 09 06 31
- TRAORE Mahamadou
  ☎ 06 44 06 96 24

Défenseurs syndicaux

Pour vous assister ou vous représenter devant les conseils de prud'hommes ou les cours d'appel en matière prud'homale.

Liste pour l'lle-de-France :

idf.drieets.gouv.fr/Liste-des-defenseurs-syndicaux-d-lle-de-France

Upcoop

COOPÉRONS POUR DES AVANCÉES SOCIALES ET DURABLES

Chez Upcoop, 1ère Société Coopérative et participative (Scop) à mission de France, nous proposons des solutions de paiement et services à utilité sociale et locale qui donnent aux délégués syndicaux, élus de CSE, militants associatifs, acteurs mutualistes et de la Fonction Publique, les moyens d'améliorer le pouvoir d'achat et la qualité de vie des salariés, des agents et des populations au cœur des territoires.

Retrouvez nos solutions sur up.coop

Tant d'avantages à coopérer

Upcoop | la cgt

INFOS PRATIQUES

LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES :

- PRINCIPES GÉNÉRAUX
- RÈGLES ET LIMITES LÉGALES
- PROCÉDURE ET RECOURS

Architecte François Girard
2026
40 ans
de l'Hôtel
deville
vitry-sur-seine

CONTRAT DE TRAVAIL : les sanctions disciplinaires

Le pouvoir disciplinaire de l'employeur est encadré par la loi afin de protéger les salarié.es contre tout abus de pouvoir. Ces règles s'appliquent quels que soient en les effectifs de l'entreprise.

Constitue une sanction disciplinaire toute décision de l'employeur qui affecte le déroulement du contrat de travail, immédiatement ou à terme, et qui est justifiée par le comportement fautif et volontaire de la ou le salarié.e manquant aux obligations fixées dans le contrat de travail.

- Exemples : mutation, mise à pied, licenciement, blâme, avertissement, etc.
- Une observation orale ne constitue donc pas une sanction.
- De même, ne constituent pas des sanctions les décisions prises à l'égard de la ou le salarié.e pour des motifs économiques ou purement professionnels (chômage partiel, mutation ou rétrogradation pour insuffisance professionnelle, etc.).
- La sanction peut aussi se traduire par une « absence d'acte » (refus d'une augmentation ou d'un avancement prévu, etc.). La sanction doit être proportionnelle à la faute.
- Elle doit figurer sur le règlement intérieur (obligatoire dans les entreprises de plus de 20 salarié.es).

INTERDICTIONS

- La loi interdit toute forme de sanction ou d'amende à caractère financier, et notamment les retenues sur salaires.
- L'employeur ne peut donc refuser à la ou le salarié.e fautif.ve une augmentation de rémunération dès lors qu'elle est générale à tout le personnel.
- La loi interdit également toute forme de sanction pour un motif discriminatoire.
- Le motif visé peut être lié aux opinions politiques, aux activités syndicales, à la religion, au sexe, à la race, à l'origine familiale, etc.
- Une même faute ne peut donner lieu à deux sanctions successives.

Infos pratiques

PROCÉDURE

Quand l'employeur sanctionne une faute par un licenciement, il doit naturellement respecter les procédures exigées par la législation. Pour les autres sanc-tions, la loi exige une procédure contradictoire, assortie éventuellement d'un entretien préalable.

ENTRETIEN PRÉALABLE

L'entretien préalable est obligatoire dès lors que la sanction affecte la fonction, la rémunération, la carrière ou la présence de la ou le salarié.e dans l'entre-prise. Pour respecter le caractère contradictoire de la procédure, l'employeur doit informer la ou le salarié.e des motifs de la sanction pendant l'entretien.

NOTIFICATION

Après l'entretien, l'employeur doit adresser une notification écrite à la ou le salarié.e mentionnant la sanction et les motifs retenus. Cette notification doit parvenir au moins un jour après l'entretien et dans le mois qui suit.

ANNULATION

Une sanction disciplinaire n'est pas justifiée quand elle est infligée plus de deux mois après que l'employeur a eu connaissance des faits. Les éventuels litiges sont portés devant le tribunal des Prud'hommes. Celui-ci peut annuler la sanction pour des questions de forme ou de fond. Mais il ne peut en aucun cas la modifier.

ADRESSES UTILES

Musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne

Musée associatif géré par l'association des Amis du Musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne qui œuvre à la transmission de la mémoire et des valeurs de la Résistance en organisant de multiples initiatives, alliant culture, histoire et mémoire, de manière vivante et intergénérationnelle, à destination de tous les publics. Il conserve, enrichit et valorise une collection exceptionnelle de plus d'un million de pièces sur la Résistance française.

Le Musée de la Résistance nationale
à Champigny-sur-Marne
Espace Aimé Césaire 40 quai Victor Hugo 94500
Champigny-sur-Marne

Pour tout renseignement :

@ reservation@musee-resistance.com

☎ 01 49 83 90 90

www.musee-resistance.com

FRANCE TRAVAIL

Vous rencontrez des difficultés dans le règlement de dossiers, dans vos contacts avec le PÔLE EMPLOI, vous pouvez faire un recours auprès du directeur de votre agence.

☎ 39 49 (candidat)
☎ 39 95 (employeur)
pole-emploi.fr

✉ 7, rue Roger Mordrel
94140, ALFORTVILLE

✉ 8, rue François Delage
94230, CACHAN

✉ 17, avenue Marx Dormoy, 94500,
CHAMPIGNY-SUR-MARNE

✉ 7, avenue de Pince-Vent, 94430
CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE

✉ 1, place des Alliés
94600, CHOISY-LE-ROI

✉ 45, rue Auguste Perret
ZAC Europarc, 94000, CRETEIL

✉ 201, rue Carnot
94120, FONTENAY-SOUS-BOIS

✉ 161, avenue de Verdun
94200, IVRY-SUR-SEINE

✉ 17, boulevard Paul-Vaillant
Couturier 94240, L'HAŸ-LES-ROSES

✉ 259, avenue du Général Leclerc
94700, MAISONS-ALFORT

✉ 3-5 rue Jean Monnet
94130 NOGENT-SUR-MARNE

✉ 16, rue Léon Bocquet, 94100
SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

✉ 9, allée du Pacifique, 94370,
SUCY-EN-BRIE

✉ 58, avenue de Stalingrad
94800, VILLEJUIF

✉ 2, rue Henri Janin, 94190
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

✉ 3, rue Lejemptel
94300, VINCENNES

✉ 121, avenue Rouget de Lisle
94400, VITRY-SUR-SEINE

AGS-GARP (CGEA D'ÎLE-DE-FRANCE EST)

Assurance de garantie des salarié.es Redressement ou liquidation judiciaire des entreprises)

☎ 01 41 40 70 30 - 01 41 40 70 31

✉ 164-174, rue Victor Hugo, 92300
LEVALLOIS-PERRET CEDEX

Adresses utiles

CAF

Caisse d'allocations du Val-de-Marne

Informations allocataires

☎ 3230
🖳 caf.fr

✉ 2, avenue du Général de Gaulle, 94000, CRÉTEIL CEDEX

✉ 2, rue G. Dimitrov, 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE
☎ 09 69 37 32 30

CPAM du Val-de-Marne

Caisse primaire d'Assurance Maladie

Siège :

✉ 93, avenue du Général de Gaulle 94000, CRÉTEIL

☎ 08 11 70 36 46

CPAM de Créteil

✉ 10, avenue Georges Duhamel 94000, CRÉTEIL
☎ 36 46
@ infos@cpam94.fr
🖳 ameli.fr

AT

Service Accident du Travail

✉ Avenue du Général de Gaulle, immeuble Le Pascal, CS90043, 94046 CRÉTEIL CEDEX
☎ 01 49 56 28 00

CNAV

Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

✉ 21, rue Georges Enesco 94000, CRÉTEIL
☎ 3960

DÉLÉGATION DEPARTEMENTALE DU VAL-DE-MARNE DE L'AGENCE REGIQNALE DE SANTÉ (ARS)

✉ 25, chemin des Bassins 94010, Créteil cedex
☎ 01 49 81 86 04

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ - 94

✉ 21-29 Av. du Général de Gaulle
Préfecture du VAL-DE-MARNE
94000, CRÉTEIL
☎ 01 72 16 56 50

DRIEETS

Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

✉ 1, avenue du Général de Gaulle
94000, CRETEIL CEDEX
☎ 01 49 56 28 00
💻 idf-ut94.direction@drieets.gouv.fr

Les services de renseignements de la DRIEETS en droit du travail sont accessibles via un numéro unique :
☎ 0 806 000 126
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h . (excepté le mardi)

URSSAF (SIÈGE SOCIAL)

Paris Groupe DPAE

✉ 2, rue de Lagny
93100, MONTREUIL
☎ 39 57
💻 parisrp.urssaf.fr

URSSAF DE PARIS/RP

Antenne Val-de-Marne

✉ 3, rue des Archives, 94000, Créteil
☎ 3957
Du lundi au vendredi de :

- 8h30 - 12h30
- 13h30 - 16h30

Uniquement sur RDV

MÉDECIN INSPECTEUR.TRICE DU TRAVAIL

DRIEETS D'Île-de-France

✉ 21, rue Madeleine Vionnet
93000 AUBERVILLIERS
☎ 01 70 96 13 00
💻 idf.drieets.gouv.fr/

COMMISSION DE SURENDETTEMENT 94

✉ Banque de France
4, place S. Allende
94000, CRÉTEIL
☎ 01 45 13 51 51

Surendettement

☎ 01 45 13 51 79 - 01 45 13 51 54 (FAX)
💻 commission-surendettement.com

Adresses utiles

PALAIS DE JUSTICE

Rue Pasteur Valéry Radot
94000, CRÉTEIL
01 49 81 16 00

TRIBUNAL DE COMMERCE

1, Av. du Général de Gaulle
94049 CRÉTEIL CEDEX
01 43 99 05 75

infogreffe.fr

Pour un extrait Kbis : voir le site internet ou également sur place.

CHAMBRE DES MÉTIERS

Pour les entreprises en nom propre.

25, avenue Raspail, 94100
SAINT-MAUR-DES-FOSSES
01 49 76 50 00
contact@cm94.com
cm94.com

PRÉFECTURE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

21 à 29, Av. du Général de Gaulle
94000, CRETEIL

Préfecture
01 49 56 60 00
val-de-marne.pref.gouv.fr

Conseil départemental
01 43 99 70 00
valdemarne.fr

SOUS-PRÉFECTURES

NOGENT-SUR-MARNE
4, av. du maréchal De Lattre de Tassigny, 94130
NOGENT-SUR-MARNE
01 49 56 66 00

L'HAY-LES-ROSES
2, av. Larroumès
94240, L'HAŸ-LES-ROSES
01 49 56 65 00

TRIBUNAUX D'INSTANCES

Alfortville, Charenton-le-Pont, Maisons-Alfort

48, rue de Paris, 94220
CHARENTON-LE-PONT
01 43 53 62 30

Bry-sur-Mare, Champigny-sur-Marne, Le Perreux, Nogent-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Saint-Mandé, Vincennes.

19, rue Charles VII, 94130
NOGENT-SUR-MARNE
01 43 94 17 35
01 43 94 67 30 (FAX)

Bonneuil-sur-Mame, Créteil, Saint-Maur-des-Fossés, Joinville-le-Pont.

1, avenue Gambetta, 94100
SAINT-MAUR-DES-FOSSES
01 42 83 32 23 - 01 48 85 52 59

Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, L'Haÿ-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre, Villejuif.

127, rue Jean Jaurès
94800, VILLEJUIF
01 49 58 12 35

Ivry-sur-Seine, Thiais, Vitry-sur-Seine, Choisy-le-Roi, Orly et Aérodrome de Paris-Orly.

Place Marcel Cachin, 94200
IVRY-SUR-SEINE
01 45 15 22 88

Boissy-Saint-Léger, Chennevières-sur-Marne, La Queue-en-Brie, Ormesson-sur-Mame, Sucy-en-Brie, Valenton, Villecresnes, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Villiers-sur-Marne.

7, Boulevard Léon Révillon
94477, BOISSY-SAINT-LEGER CEDEX
01 45 10 09 20
01 45 10 09 21 (FAX)

Du lundi au Vendredi de :
9h - 12h30 / 13h30 - 16h

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

Monsieur le Procureur de la République
Bureau de l'aide juridictionnelle.

Rue Pasteur Valéry Radot
94011, CRETEIL CEDEX
01 49 81 16 00
01 49 81 19 03 (FAX)
justice.gouv.fr

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

43, rue du Général de Gaulle
Case postale 8630
77008, MELUN CEDEX
01 60 56 66 30
01 60 56 66 10 (FAX)

PALAIS DE JUSTICE

8, Boulevard du Palais
75001, PARIS
01 44 32 52 52

Adresses utiles

COUR D'APPEL DE PARIS

34, quai des Orfèvres
75001, PARIS
01 44 32 52 52 (administration)
01 44 32 70 70 (standard)

COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE PARIS

68, rue François Miron
75004, PARIS
01 58 28 90 00

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

68, Av. du Général de Gaulle,
Immeuble "Saint-Simon"
94011, CRÉTEIL CEDEX
01 45 17 60 00
ce.ia94@ac-creteil.fr

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

4, rue Georges Enesco
94000, CRÉTEIL
01 57 02 60 00
ac-creteil.fr

CAVA

Centre Académique de Validation des Acquis - Diplômes secondaires

12, rue Georges Enesco
94000, CRETEIL CEDEX
01 57 02 67 74
ce.cava@ac-creteil.fr

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE

61, Av. du Général de Gaulle
94000, CRÉTEIL CEDEX
01 45 17 10 00 (standard)
univ-paris12.fr

Service commun d'éducation permanente et du partenariat avec les entreprises

Validation des acquis pour les diplômes supérieurs.

01 45 17 12 26
fc-vae@u-pec.fr

Demain s'imprime aujourd'hui

95%

de nos impressions
sont certifiees PEFC*

Notre engagement
Ecologique

115 avenue Raspail
94250 Gentilly
01 46 15 83 00
imprimeriegrenier.fr

grenier
IMPRIMEUR RESPONSABLE

MODÈLES DE LETTRES

Modèle de lettre - Création d'un syndicat CGT

Syndicat ...

Mairie (du siège social de l'entreprise)
Direction de ...
Adresse et Ville

Date...

Madame ou Monsieur le Maire,

Nous soussigné.e.s Mme ... et M...., membres du bureau du syndicat CGT..., avons l'honneur de déposer, conformément à l'article L. 2131-3 du code du travail, les documents suivants :

- le procès-verbal de l'assemblée constitutive de notre syndicat ;
- la liste des membres du bureau chargés de l'administrer et les copie de leurs pièces d'identité ;
- les statuts.

Nous vous prions de bien vouloir nous adresser le récépissé de dépôt à l'adresse suivante :
.....
Veuillez agréer, Madame ou Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Signatures
(D'au moins deux membres du bureau)

Modèle de lettre - Demande de congé de formation

Nom - prénom
Adresse

Coordonnées de votre entreprise

Objet : Demande de congé de formation économique, sociale et syndicale

Date...

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L.2145-5 et suivants du Code du Travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise :

du.....au.....inclus

en vue de participer à une formation économique, sociale et syndicale organisée par l'union départementale qui est un organisme agréé.
Je vous rappelle que conformément à l'article L 2145-6 du Code du Travail modifié par l'ordonnance N.2017-1386 du 22 septembre 2017 (V), la ou le salarié.e bénéficiant du congé de formation économique et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

Modèle de lettre - Demande de congé de formation économique pour les nouveaux élus au CSE

(Nom du délégué CSE)
(Adresse)
(CP Ville)
Lettre recommandée avec accusé de réception

Madame/Monsieur la directrice/le directeur
(Nom de l'établissement)
(Adresse)
(CP Ville)
Fait à (ville)
Le (date)

Objet : demande de congé pour la formation économique

Madame/Monsieur la directrice/le directeur,

Conformément aux dispositions de l'article L. 2315-63 du Code du travail, je sollicite de votre part la prise du congé de formation dédié à la formation économique nécessaire à l'exercice de ma mission de représentant du personnel au Comité social et économique.

Ce stage organisé par (nom de l'organisme de formation) aura lieu (préciser la date et le temps de la formation).
Je vous fournirai à mon retour l'attestation de présence au stage.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur la directrice/le directeur, l'expression de mes sincères salutations.

Signature

Modèle de lettre - Demande d'organisation d'élections professionnelles au sein de l'entreprise

(Nom du syndicat)
(Adresse)
(CP Ville)
Lettre recommandée avec accusé de réception

Madame/Monsieur la directrice/le directeur
(Nom de l'établissement)
(Adresse)
(CP Ville)
Fait à (ville)
Le (date)

Objet : demande d'organisation des élections de la délégation du personnel au CSE

Madame/Monsieur la directrice/le directeur,

J'ai l'honneur de vous demander d'engager la procédure d'organisation des élections de la délégation du personnel au Comité social et économique de l'entreprise/de l'établissement conformément aux dispositions des articles L. 2314-4 et L. 2314-5 du Code du travail.

Je reste à votre disposition pour négocier le protocole d'accord préélectoral et établir des listes de candidats (à indiquer seulement en cas de demande d'un syndicat).
J'envoie copie de cette lettre pour information, à Madame/Monsieur l'inspecteur/l'inspectrice du travail.

Veuillez agréer l'expression de mes sincères salutations.

Signature
Et cachet pour les syndicats

Notes

Notes

Notes

Notes

edf
LES FOSSILES ÇA S'IMPORTE, L'ÉLECTRICITÉ ÇA RAPPORTE.
L'électricité rapporte 5 milliards d'euros à la balance commerciale française. Les énergies fossiles, elles, coûtent au pays 64 milliards d'euros*.
L'ÉLECTRICITÉ, ÇA NE FAIT QUE COMMENCER
*Bilan électrique 2024, RTE, page 26. edf.fr/climat
L'énergie est notre avenir, économisons-la!
RCS PARIS 552 081 317

UNION DÉPARTEMENTALE CGT DU VAL-DE-MARNE

Maison départementale des syndicats Michel Germa
11/13, rue des Archives - 94010 Créteil Cedex

01 41 94 94 00 - 01 41 94 94 33
infos@cgt94.fr
udcgt94.fr